

Dégât des Eaux Fuite à priori non réparée

Par bblaw75, le 18/05/2013 à 16:51

Bonjour,

Ayant subi un dégât des eaux en Mai 2011, dont l'auteur serait le voisin, ce dernier m à dit avoir répare la fuite immédiatement.

Or, à ce jour, le métreur étant passe constate que le taux d humidité est toujours de 100 %. Or j ai un délai maxi pour faire repeindre de 2 ans, ce qui mène à Avril 2013 grand maximum. L auteur est actuellement en vacances, comment faire pour être sur que la fuite soit bien réparée des qu il rentrera ? (puisqu il existe aussi des fuites cachées).

Dois je avertir aussi mon propriétaire des maintenant, ou attendre un peu ? Merci.